# Déploiement de la REP PMCB

« BÂTIR ENSEMBLE UN MONDE PLUS CIRCULAIRE »

CONFÉRENCE TECHNIQUE TERRITORIALE

19/10/2023

**ANGOULEME** 





# Qu'est-ce que la REP ? (1/2)

#### **PRINCIPE**

- POLLUEUR-PAYEUR:
  les personnes qui mettent
  sur le marché des produits
  sont responsables de
  l'ensemble de leur cycle de
  vie, de leur conception
  jusqu'à leur fin de vie.
- CONSÉQUENCE:

   la REP transfère toute ou partie des coûts de gestion des déchets vers les metteurs sur le marché (fabricants, distributeurs, importateurs, place de marché).

#### ORIGINE

- LOI FRANÇAISE et DIRECTIVE EUROPÉENNE DE 1975
- 1992 :
   première application avec les emballages suivie d'autres produits.

## **OBJECTIFS**

- 1. PRÉVENIR LA
  PRODUCTION DE
  DÉCHETS: éco-concevoir,
  réparer, réemployer (Loi
  AGEC).
- 2. INCITER À L' ÉCO-CONCEPTION : internaliser le prix de gestion de la fin de vie dans le prix du produit.
- 3. DÉVELOPPER LA
  COLLECTE SEPARÉE, LA
  VALORISATION ET LE
  RECYCLAGE: améliorer les
  performances.

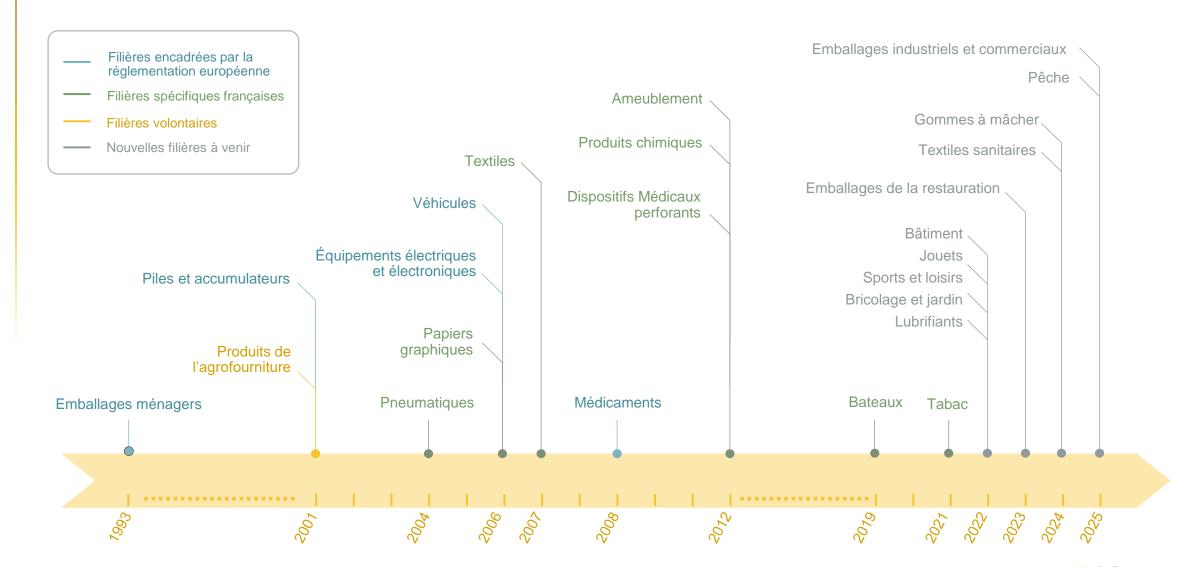
## **FONCTIONNEMENT**

Le producteur assume sa responsabilité en :

- en adhérant à un ÉCO-ORGANISME collectif agréé par les pouvoirs publics.
- en faisant agréer son SYSTÈME INDIVIDUEL.



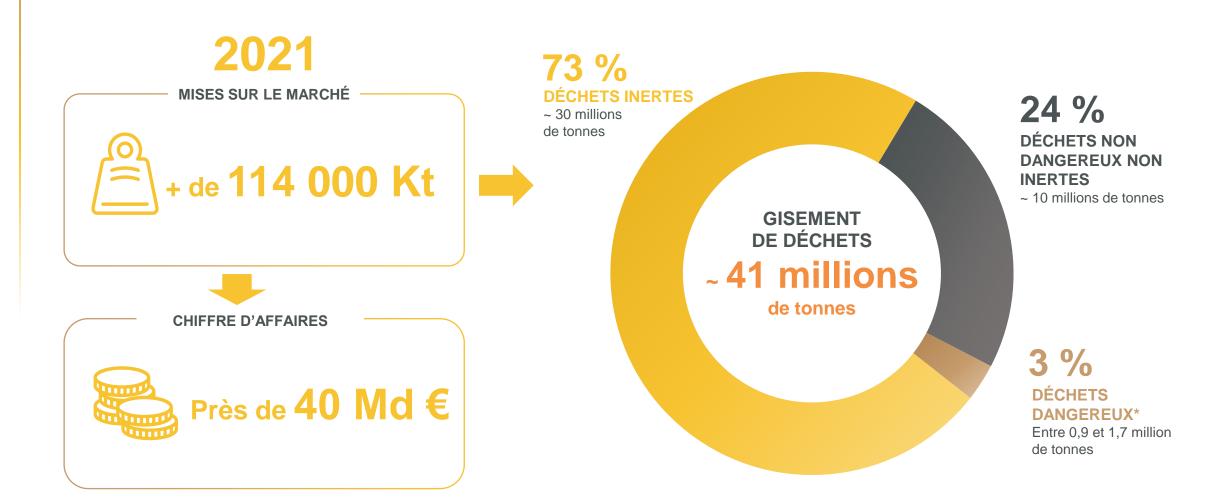
# Qu'est-ce que la REP ? (2/2)





## Les indicateurs de la REP PMCB

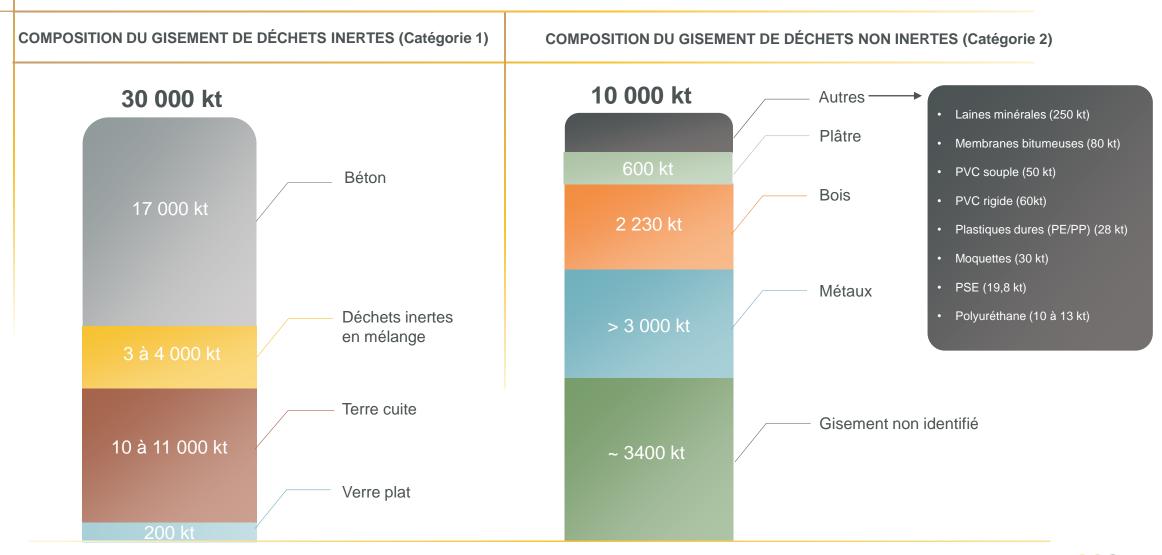
LES CHIFFRES DE LA REP DES PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT





# LES INDICATEURS DE LA REP PMCB

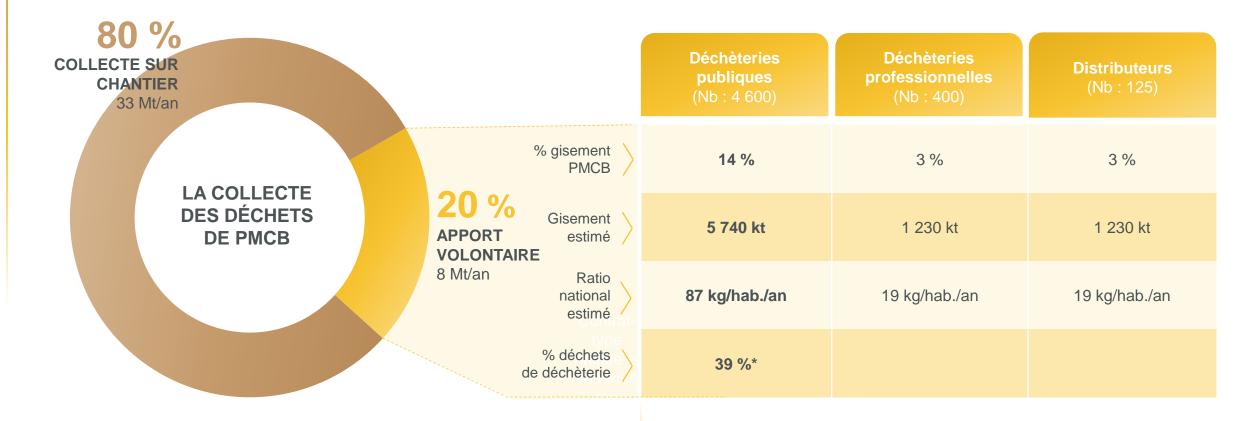
**DÉCHETS** 





## **FOCUS**

## LA COLLECTE DES DÉCHETS DE PMCB





Environ 39 % des déchets collectés en déchèterie publique sont des déchets de PMCB.



## **FOCUS SUR L'OCAB**

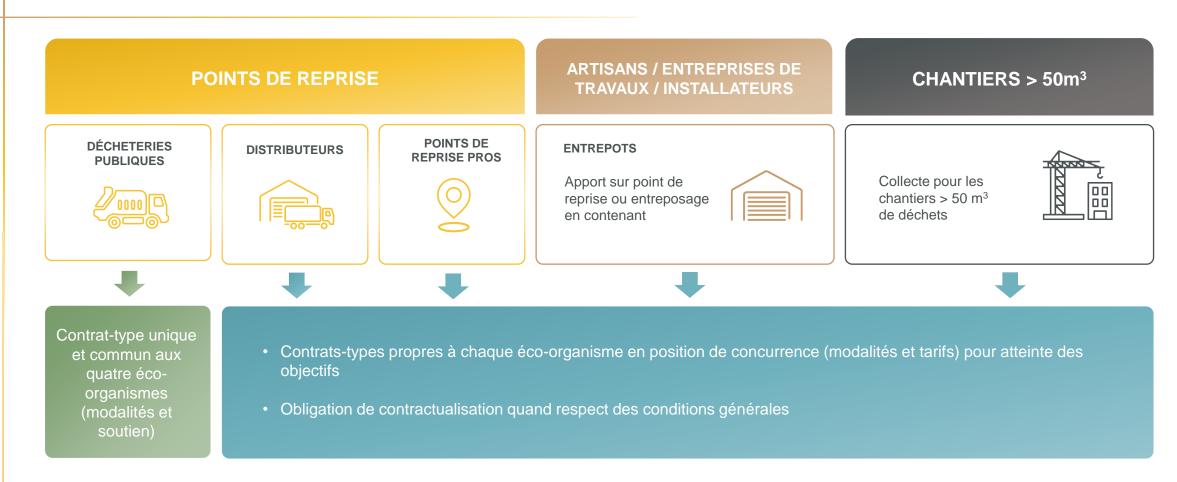
## ORGANISME COORDINATEUR

- Une SAS avec 4 associés : Ecomaison, Ecominéro, Valdélia et Valobat
- Un agrément délivré par arrêté le 17 février 2023 jusqu'à fin 2024
- Deux grandes missions principales :
  - Assurer l'équilibrage de la filière : faire respecter les obligations de collecte à due proportion de la part de marchés Amont
  - Porter des sujets d'intérêt commun :
    - Les standards communs de collecte séparée et de collecte conjointe,
    - Les exigences communes de traçabilité,
    - La mise en œuvre et le déploiement du maillage dans les territoires et du service
    - Gestion des dépôts sauvages et des déchets interdits (amiante)
    - Elaboration du contrat-type unique pour les collectivités
    - Etudes



## **FOCUS**

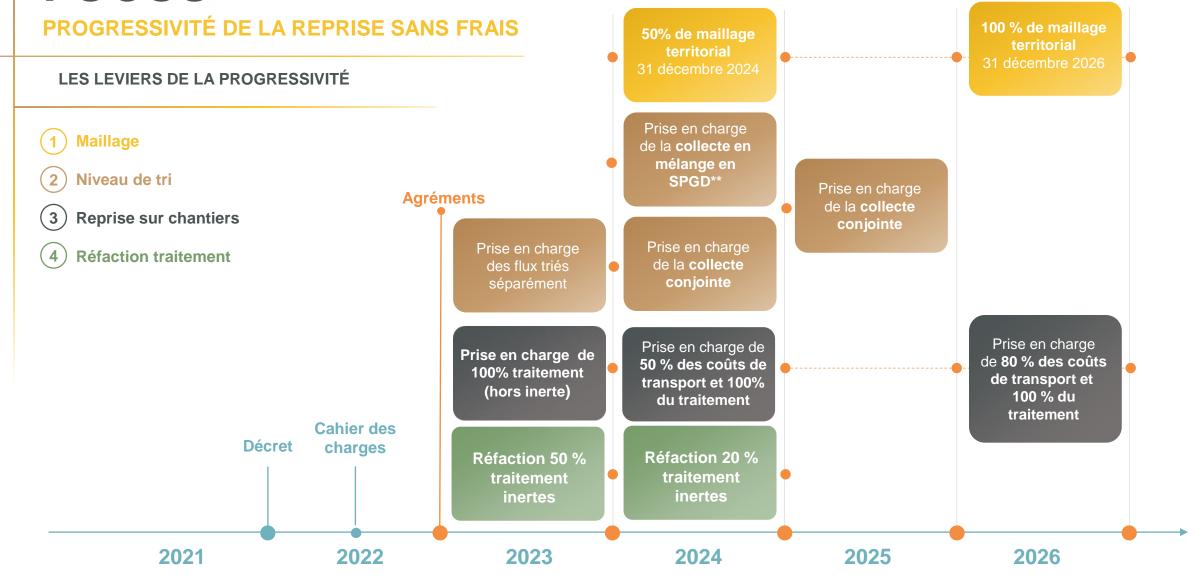
## MODALITÉS DE COLLECTE



- Points de reprise pouvant participer au maillage territorial (10 / 20 km)
- Un geste de tri commun et harmonisé



# **FOCUS**



<sup>\*</sup>Collecte conjointe = capacité de mélanger dans un même contenant des déchets « séparables ».



<sup>\*\*</sup>Collecte en mélange = capacité de mélanger dans un même contenant plusieurs flux provenant de REP différents, réservé au Service Public de Gestion des Déchets.

## **DEPLOIEMENT A DATE**

National et en Nouvelle Aquitaine

• Objectif national: 2500 points de reprise ouverts fin 2023; 4500 en 2025

 Pour voir les points de reprise en Nouvelle Aquitaine: https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/



## MERCI DE VOTRE ATTENTION

## **Ana DURQUETY**

Chef de Projets Régional Sud-Ouest

**Valobat** 

ana.durquety@valobat.fr



